

Vos questions / nos réponses

# Poppers dans l'avion

Par [Profil supprimé](#) Postée le 22/04/2015 21:11

Bonjour

Est ce que je peux emporter mon flacon de poppers dans l'avion ou est ce illégal? (bagage à main)?

---

**Mise en ligne le 23/04/2015**

Bonjour,

Le poppers est légal en France. Mais la législation peut être différente dans d'autres pays. Selon l'endroit où vous vous rendez, sa détention peut être illégale. Si vous quittez la France pour votre voyage, nous vous informons que vous pouvez connaître le statut légal du poppers dans d'autres pays, en contactant *Infos Douane Service* au 0811 20 44 44 depuis la France ou au (33-1) 72 40 78 50 depuis l'étranger. Ou sur le [site de Ministère des affaires étrangères](#) qui propose une rubrique « conseil aux voyageurs » ou une rubrique « dossier par pays ». Vous pouvez aussi contacter le consulat de France de votre pays de destination.

Cordialement

---